

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13/10/2022

Date de convocation : 06/10/2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 02.10.22

OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COISE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R.153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Septembre 2018 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Février 2022 tirant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de la révision du PLU

Vu l'arrêté du maire n° 46/2022 en date du 9 Mai 2022 soumettant à l'enquête publique le projet de révision du PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés

Monsieur le maire présente au conseil municipal les modifications apportées au projet de révision du PLU suite, aux observations formulées pendant l'enquête publique, aux avis des personnes publiques associées et aux conclusions formulées par le commissaire enquêteur.

Ces modifications portent principalement sur les points suivants :

- suppression du changement de destination n°7 suite à l'avis de la CDPENAF

- mise en place d'un phasage pour les orientations d'aménagement et de programmation suite à l'avis de l'État et précisions sur la densité de logements attendue suite à l'avis du SCOT

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 069-216900621-20221013-02_10_22-DE



- Interdiction des projets photovoltaïques au sol dans les zones A et N sauf s'ils sont sur des terrains stériles ou pollués.

- compléments d'informations apportés au rapport de présentation concernant l'évaluation des permis de construire délivrés depuis l'approbation du SCOT, la justification des besoins des entreprises pour lesquelles le PLU prévoit des STECAL, et divers compléments de forme

- réduction des surfaces STECAL

- Justification Zone économique

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande alors au conseil de se prononcer à ce sujet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
Après en avoir délibéré et voté avec 13 voix pour

1° - VALIDE les modifications proposées.

2° - APPROUVE la révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

3° - DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-20, R.153-21 et R.153-22 du code de l'urbanisme soit : un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le PLU sera également publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

4° - DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture du Rhône et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

5° - DIT que le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Coise aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture du Rhône conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme

6° - CHARGE Monsieur le Maire, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 069-216900621-20221013-02_10_22-DE



Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Mounier', written over a large, sweeping horizontal stroke.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe BONNIER

An official blue circular stamp of the Mayor of Berger-Levrault, Rhône. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BERGER-LEVRULT' and 'Rhône'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le



ID : 069-216900621-20221013-02_10_22-DE